Plan de déplacement

École Marcelle-Gauvreau

Commission scolaire Marie-Victorin

Ville de Brossard
Décembre 2018

À pied, à vélo, ville active est un programme visant à favoriser les déplacements actifs et sécuritaires dans les municipalités, notamment à proximité des écoles, afin d'améliorer la santé, l'environnement et le bien-être des citoyens.

Mandataire du programme dans votre région :

Nature-Action Québec

ÉCOLE MARCELLE-GAUVREAU

4405, rue de Châteauneuf
Brossard (Québec) J4Z 0N4

Équipe de travail (Nature-Action Québec)

Coordination de projets :	Jacinthe Guimont
	Audrée Letarte
Recherche et rédaction :	Réal Gagné
Photos :	Nature-Action Québec

Nature-Action Québec est le fier partenaire régional de Vélo Québec pour le déploiement du programme *À pied, à vélo, ville active* en Montérégie et dans les Laurentides.

120, rue Ledoux
Belœil (Québec) J3G 0A4
450 536-0422
www.nature-action.qc.ca

1251, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H2J 2J9
514 521-8356
www.velo.qc.ca/monecole

«Le concept des plans de déplacement scolaire a été développé dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active* de Vélo Québec».
La reproduction de ce document est permise à condition d'en citer la source :
Nature-Action Québec, 2018. *Plan de déplacement - École Marcelle-Gauvreau - Brossard.*

À pied, à vélo, ville active est un programme rendu possible grâce au soutien du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports, par l'entremise du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière.

Québec

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:

Environnement et Changement climatique Canada
Environment and Climate Change Canada

Table des matières

Mise en contexte 4

1. L'état de la situation 5
   1.1 Caractéristiques de l'école 5
   1.2 Portrait général du secteur 7
   1.3 Potentiel pour le transport actif 8

2. Inventaire des mesures d'intervention existantes ou projetées 9

3. Enjeux et pistes de solution sur le territoire de l'école Marcelle-Gauvreau 10

4. Conclusion 19

5. Liste des annexes 21

Liste des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques générales de l'école 6
Tableau 2 : Horaire du service de garde 6
Tableau 3 : Identification des mesures qui favorisent le transport actif et/ou la sécurité 9
Tableau 4 : Enjeux et pistes de solution 10

Liste des annexes

Annexe 1 : Plan de stationnement pour vélos 22
Annexe 2 : Résultats du sondage sur les habitudes de transport des élèves 31
Annexe 3 : Carte de répartition des élèves 35
Annexe 4 : Carte des corridors actifs/scolaires proposés 36
Annexe 5 : Liens du programme *À pied, à vélo, ville active* 37
avec le programme de l'école québécoise 37
Annexe 6 : Définition d'un Trottibus (pédibus) 41

Mise en contexte

Le présent plan de déplacement est à la fois un document technique et un outil de mobilisation. Il est d'abord un *document technique* puisqu'il identifie les principaux enjeux relatifs au transport actif et propose des pistes de solution pour chacun des intervenants concernés afin d'améliorer les conditions de déplacement des familles sur le trajet qui relie le domicile à l'école. On y retrouve également un rapport d'expertise des stationnements pour vélos en annexe.

Pour obtenir un portrait juste de la réalité, le plan de déplacement est élaboré après une marche de repérage qui permet d'identifier les problématiques telles que le comportement dangereux de certains usagers de la route, des aménagements peu sécuritaires ou de la signalisation inadéquate. Cette marche de repérage s'est déroulée le 16 octobre 2018 aux abords de l'école Marcelle-Gauvreau.

Ce plan est aussi un *outil de mobilisation,* car il s'adresse aux administrations scolaires, aux services de police, aux élus et aux spécialistes en planification des municipalités concernées. Le plan devient donc une référence indispensable pour mettre en marche des solutions concrètes afin de faciliter les déplacements actifs des enfants et de leurs parents.

Limites du mandat

Les recommandations contenues dans la section « Enjeux et recommandations » de ce plan de déplacement constituent des pistes de solution pour améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes pour se rendre à l'école. Ces pistes de solution sont inspirées du Guide technique *Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes* réalisé par Vélo Québec. Elles doivent donc être interprétées comme des suggestions de bonnes pratiques en aménagement que nous jugeons appropriées en regard des différentes problématiques observées. Il est donc important de mentionner qu'il incombe aux différents services concernés de la ville ou de la municipalité de valider la faisabilité de ces mesures ainsi que d'évaluer les différentes contraintes techniques à leur mise en place.

Remerciements

Vélo Québec tient à remercier ses partenaires pour leur appui dans le développement de *À pied, à vélo, ville active,* programme visant à favoriser les déplacements actifs et sécuritaires dans les municipalités, notamment autour des écoles, afin d'améliorer la santé, l'environnement et le bien-être des citoyens. Nature-Action Québec remercie particulièrement la direction, le personnel et les parents de l'école Marcelle-Gauvreau, la Ville de Brossard, de même que la Commission scolaire Marie-Victorin pour leur précieuse collaboration. Nous remercions tout spécialement les gens présents lors de la marche de repérage du 16 octobre 2018 :

Lyne Gendron	Directrice adjointe, école Marcelle-Gauvreau
France Dubeau	Enseignante, école Marcelle-Gauvreau
Karolyne Baril	Kinésiologue, CISSS de la Montérégie-Centre
Nithra Antonito	Policière communautaire, Service de police, Agglomération de Longueuil

1. L’état de la situation

1.1 Caractéristiques de l’école

L’école Marcelle-Gauvreau est située en Montérégie dans la Ville de Brossard qui compte 88 019 habitants. Un agrandissement majeur de l’école viendra de doubler le nombre d’élèves à partir de l’année scolaire 2019-2020.

École Marcelle-Gauvreau

Tableau 1 : Caractéristiques générales de l'école

Nom	Marcelle-Gauvreau
Commission scolaire	Marie-Victorin
Nombre d'élèves	464 (environ 900 pour 2019-2020)
Nombre d'employés (personnel et enseignants)	Environ 96
Type d'école	Primaire
Transport scolaire	Environ 130 élèves le matin Environ 47 élèves le soir 2 autobus et 5 berlines
Nombre de brigadiers scolaires	1- rue de Châteauneuf devant l'école 1- intersection rue de Châteauneuf et avenue des Cerisiers

Tableau 2 : Horaire du service de garde

	Période	**Nombre d'élèves (%)**
Service de garde du matin	7 h – 7 h 50	N/D
Service de garde de l'après-midi	13 h 50 – 18 h	N/D

1.2 Portrait général du secteur

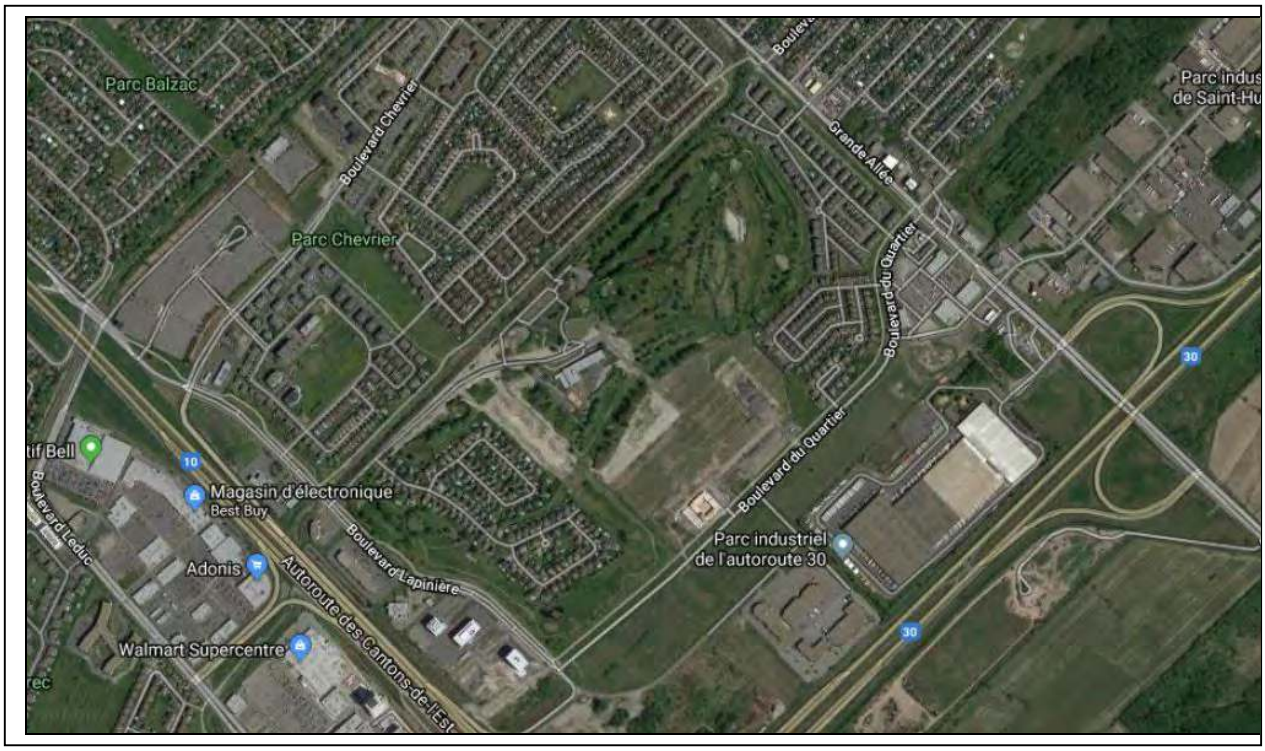

Secteur de l'école Marcelle-Gauvreau

Le terrain de l'école Marcelle-Gauvreau est délimité au nord et à l'ouest par des secteurs résidentiels où habitent la majorité des élèves actuels, au sud par le boulevard du Quartier et à l'est par des terrains vacants qui seront bientôt aménagés dans le cadre d'un nouveau projet de développement domiciliaire.

Les élèves du secteur nord autour des rues Castello et Corneille doivent utiliser les deux sentiers menant à la piste cyclable avant d'emprunter le seul pont qui enjambe le fossé Daigneault. La notion de sécurité autour du plan d'eau et la cohabitation difficile entre les piétons et les cyclistes semblent des enjeux importants pour les parents qui ont répondu au sondage sur les habitudes de déplacement de leurs enfants.

Le transport des élèves par les parents génère également un certain achalandage dans la zone scolaire, malgré la directive d'utiliser le stationnement municipal à proximité.

Des supports à vélo sont à la disposition des élèves près de l'accès à la cour ainsi que du stationnement du personnel. Ils sont accessibles facilement depuis la bande cyclable en bordure de rue. Plusieurs dizaines de cyclistes viennent à l'école à vélo.

1.3 Potentiel pour le transport actif

Selon les renseignements recueillis, 130 élèves sur 464 élèves (28 %) sont transportés en autobus le matin. Le potentiel théorique pour le transport actif s'établit donc à 334 élèves. La carte de répartition fournie par l'école montre que plusieurs élèves habitent à une distance de moins de 1 km de l'école, une distance de marche raisonnable, alors que d'autres doivent parcourir entre 1 km et 3 km, une distance qui pourrait se faire à vélo, du moins pour les élèves plus âgés.

Le nombre réel de marcheurs varie d'une année à l'autre, mais la sécurité autour de l'école demeure primordiale, peu importe le nombre exact de marcheurs. Pour des raisons de sécurité, de santé des élèves et de qualité de l'environnement, la recherche de mesures de réduction du transport motorisé en faveur du transport actif s'avère une option gagnante dans tous les cas.

Le jeune âge des enfants est souvent une des raisons invoquées par les parents pour ne pas pratiquer le transport actif. En tenant compte de l'insécurité des parents, le Trottibus peut s'avérer une bonne alternative pour favoriser le transport actif (voir les détails en annexe). L'école entame justement sa deuxième année avec son projet de Trottibus.

2. Inventaire des mesures d’intervention existantes ou projetées

Tableau 3 : Identification des mesures qui favorisent le transport actif et/ou la sécurité

Photo	Emplacement	Intervention	Acteurs concernés	Réalisation
      	Secteur de l’école	• Aménagement d’un débarcadère d’autobus hors rue en façade de l’école. • Grande quantité de supports à vélo. • Réseau de corridors scolaires avec la signalisation jaune fluorescent. • Réseau de voies cyclables dont la piste le long du fossé Daigneault. • Aménagement d’une bande multifonctionnelle sur la rue Corneille entre les rues Chevalier et Cortot. • Marquage au sol des passages pour piétons (bandes hachurées blanches ou jaunes) à certaines intersections. • Signalisation de zone scolaire et de limite de vitesse à 30 km/h. • Signalisation d’interdiction de stationnement et d’interdiction d’immobiliser son véhicule sur la rue de Châteauneuf. • Présence d’un brigadier scolaire au passage pour piétons devant l’école.	Commission scolaire Marie-Victorin Ville de Brossard	Réalisé Réalisé

3. Enjeux et pistes de solution sur le territoire de l'école Marcelle-Gauvreau

Tableau 4 : Enjeux et pistes de solution

Photo	Emplacement	Enjeux	Pistes de solution (√ pour le suivi des recommandations)			
			École et commission scolaire	√	Ville de Brossard	√
   Signalisation standard Exemples de marquage au sol	1. Généralités (corridors actifs/scolaires) «… l'implantation de trajets scolaires ne doit en aucun cas créer un faux sentiment de sécurité. Il se peut que certaines routes ou rues ne soient pas propices aux déplacements sécuritaires des enfants et l'implantation de ces trajets devra les éviter ou proposer des mesures importantes telles que des interventions sur le plan des infrastructures de transport. Le choix des rues identifiées comme corridors actifs/scolaires doit se baser sur l'exposition au risque le plus faible et en limitant au minimum les conflits potentiels des piétons et des cyclistes avec les automobilistes». Source : *Redécouvrir le chemin de l'école : Guide d'implantation de trajets scolaires favorisant les déplacements actifs et sécuritaires vers l'école primaire. Gouvernement du Québec, 2009, 59 pages.*	1) Les élèves n'optent pas toujours pour le trajet le plus sécuritaire sur le chemin de l'école.	a) Réaliser des activités de sensibilisation et d'éducation avec les élèves et les parents sur le transport actif et spécifiquement sur les corridors actifs/scolaires (voir en annexe - Liste des activités). Certaines périodes de l'année peuvent être de bonnes occasions pour tenir de telles activités, par exemple le Mois international Marchons vers l'école en octobre ainsi que le Mois du vélo et la Semaine nationale de la sécurité en mai. b) Inclure la carte des corridors actifs/scolaires dans l'agenda scolaire. c) Rendre la carte des corridors actifs/scolaires disponible sur le site Internet de l'école d) Sensibiliser les parents à déterminer avec leurs enfants le meilleur trajet pour se rendre à l'école en leur remettant la carte des corridors actifs/scolaires. e) Supporter le Trottibus existant pour assurer sa pérennité. f) Mettre en place un vélobus.		g) Certaines rues sont déjà identifiées comme corridors scolaires à proximité de l'école, notamment : • rue Corneille (entre les rues Chevalier et la piste cyclable); • piste cyclable (le long du fossé Daigneault). h) D'après les renseignements recueillis lors de la marche de repérage, les rues suivantes nous apparaissent les plus susceptibles d'être également identifiées comme corridors actifs/scolaires: • rue Corneille (entre les rues Chevalier et Claudel); • rue Chopin (entre les rues Chevrier et Cavalieri); • rue Cavalieri (entre la rue Castello et le passage vers la piste cyclable). Se référer à la carte des corridors actifs/scolaires en annexe i) Identifier les corridors actifs/scolaires à chaque intersection à l'aide de la signalisation jaune fluorescente standardisée à l'échelle de la ville pour les automobilistes et de marquage au sol pour les piétons (voir les exemples dans la colonne de gauche). j) Aménager idéalement des trottoirs et des bandes cyclables unidirectionnelles en bordure des rues identifiées comme corridors actifs/scolaires. Les sentiers multifonctionnels réalisés à l'aide d'une ligne de rive et de bollards espacés d'au plus 20 m en interdisant le stationnement en tout temps de ce côté demeurent des aménagements temporaires. Pour les trottoirs, Vélo Québec recommande « d'aménager des trottoirs d'une largeur minimale de 1,5 m et de 1,8 m pour le confort des piétons lorsqu'ils se croisent et pour maintenir un corridor dégagé et large en hiver.» Pour les voies cyclables, Vélo Québec recommande une largeur minimale de 1,5 m par direction ainsi qu'un dégagement de 1m de tout obstacle. Aussi, la piste cyclable est préférablement unidirectionnelle. Pour les sentiers multifonctionnels ou polyvalents, Vélo Québec recommande une largeur minimale de 3 m « Tant que les piétons et cyclistes sont peu nombreux, le partage du même espace ne pose pas de problème ». (Vélo Québec Association, 2009. Aménagement en faveur des piétons et des cyclistes. Guide technique, 168 pages.) Pour les cyclistes, l'option d'aménager les rues en chaussées désignées est également à explorer en raison du débit modéré de circulation. Dans ce cas, le marquage au sol et la signalisation seraient à prévoir. 	

Photo	Emplacement	Enjeux	Pistes de solution (√ pour le suivi des recommandations)			
			École et commission scolaire	√	Ville de Brossard	√
	1. Généralités (corridors actifs/scolaires) (suite)				k) Aménager les passages pour piétons et cyclistes à l'aide de marquage au sol (bandes hachurées blanches ou jaunes) aux intersections pour toutes les rues identifiées comme corridors actifs/scolaires. l) Déneiger prioritairement les rues identifiées comme corridors actifs/scolaires ainsi que les sentiers multifonctionnels actuels et proposés. m) Prévoir l'interdiction d'immobiliser son véhicule à moins de cinq mètres d'une intersection ou d'un passage pour piétons par la signalisation appropriée, le marquage au sol de zones hachurées ou des bordures de trottoirs peintes en jaune. L'aménagement de saillies de trottoirs pourrait également sécuriser les lieux de façon plus permanente. n) Concevoir un plan de communication pour sensibiliser l'ensemble de la population aux corridors actifs/scolaires et afficher la carte des corridors actifs/scolaires sur le site Internet de la Ville. <u>Service de police</u> o) Collaborer aux activités de sensibilisation et d'éducation avec les élèves et les parents sur les corridors actifs/scolaires. p) Procéder à des opérations policières pour faire respecter la signalisation. **Sans les aménagements proposés, il est recommandé de ne pas identifier les rues comme corridors actifs/scolaires afin d'éviter de créer un faux sentiment de sécurité.** *Note : La réfection éventuelle des rues pourrait être une belle occasion de repenser et de mettre aux normes les aménagements en faveur des piétons et des cyclistes. en plus de favoriser l'atteinte des objectifs du plan de mobilité active :* • *«SÉCURISER les modes de déplacement actifs;* • *Augmenter l'ACCESSIBILITÉ par l'adoption d'un mode de déplacement actif;* • *Assurer l'INTERMODALITÉ entre le mode actif et d'autres modes de déplacement;* • *Améliorer le CONFORT des usagers;* • *PROMOUVOIR la pratique de la marche et du vélo».* <u>Plan de mobilité active – Ville de Brossard</u>	

Photo	Emplacement	Enjeux	Pistes de solution (√ pour le suivi des recommandations)			
			École et commission scolaire	√	Ville de Brossard	√
   	2. Rue de Châteauneuf ** Le programme APAVVA a pour objectif la promotion du transport actif. Les recommandations concernant le débarcadère des parents visent la sécurité des élèves et non l'utilisation de l'automobile pour le trajet domicile-école.*	1) Stationnement de certains parents en bordure de rue, malgré la signalisation d'interdiction d'immobiliser son véhicule du côté de l'école et d'interdiction de stationnement du côté opposé à l'école. 2) Zone de conflit entre les cyclistes roulant sur la piste cyclable en direction de l'école et les automobilistes qui tournent à gauche pour rejoindre le stationnement municipal servant de débarcadère pour les parents. 3) Non-respect de la limite de vitesse à 30 km/h.	a) Distribuer aux parents un plan identifiant les différentes zones de débarcadère pour les autobus et les parents (voir l'exemple en annexe). b) Prévoir un espace de débarcadère pour les parents sur le terrain de l'école, l'utilisation du stationnement municipal n'étant pas nécessairement une alternative pour la Ville de Brossard.		c) Mettre la signalisation d'interdiction d'immobiliser son véhicule du côté opposé de l'école. d) Préserver l'espace asphalté en demi-lune à proximité du passage pour piétons devant l'école en attendant le réaménagement de la rue de Châteauneuf (prévu pour 2019-2020). e) Mettre la signalisation «passage pour bicyclettes ou présence de cyclistes» près de l'accès vers le stationnement municipal pour rappeler aux automobilistes la présence de la piste cyclable. f) Aménager à l'approche de l'école des mesures d'apaisement de la circulation du type : • afficheur solaire de vitesse permanent sur poteau ou temporaire; • dos d'âne allongés; • saillies de trottoirs; • brigadier statique de signalisation; • aménagement d'un terre-plein. <u>Service de police</u> g) Procéder à des opérations policières pour faire respecter la signalisation de stationnement et la limite de vitesse.	

Photo	Emplacement	Enjeux	Pistes de solution (√ pour le suivi des recommandations)			
			École et commission scolaire	√	Ville de Brossard	√
   	3. Stationnement municipal servant de stationnement pour le personnel et de débarcadère pour les parents	1) Confusion quant au sens de circulation dans le stationnement. 1) Cohabitation difficile entre les piétons et les cyclistes dans le sentier protégé en bordure du stationnement et dans le sentier entre le stationnement et l'école (commentaires des parents recueillis dans le sondage). 2) Résistance des certains parents à utiliser cet espace légèrement éloigné de l'école, malgré le service d'accompagnement offert par des élèves plus vieux. 3) Position non standard du panneau d'arrêt obligatoire situé à l'entrée du stationnement. 4) Étroitesse des voies dans la courbe du chemin d'accès au stationnement qui occasionne l'empiétement des voitures dans l'accotement non asphalté.	a) Faire une demande d'occupation du territoire à la Ville de Brossard si la volonté de la commission scolaire est d'utiliser le stationnement municipal comme espace de débarcadère pour les parents. b) Etablir une entente de partenariat avec la ville de Brossard afin de réaliser les aménagements suivants : • indiquer le sens de la circulation dans le stationnement avec de grandes flèches en marquage au sol et une signalisation à l'entrée du stationnement; • sécuriser le sentier entre le stationnement et l'école; • replacer le panneau d'arrêt obligatoire situé à l'entrée du stationnement selon les normes de la Ville de Brossard; • revoir la configuration du chemin d'accès au stationnement pour éviter l'empiétement dans l'accotement non asphalté. Il faut toutefois éviter d'élargir les voies, ce qui aurait comme conséquence d'accroitre la vitesse de la circulation automobile. c) Réaliser des activités de sensibilisation et d'éducation avec les élèves et les parents sur le transport actif (liste des activités en annexe).		d) Collaborer avec l'école et la commission scolaire pour établir une entente de partenariat en vue de l'utilisation du stationnement municipal.	

Photo	Emplacement	Enjeux	Pistes de solution (√ pour le suivi des recommandations)			
			École et commission scolaire	√	Ville de Brossard	√
	4. Pont	1) Seul accès des cyclistes et des marcheurs pour traverser le fossé Daigneault vers à l'école. 2) Absence d'éclairage. 3) Cohabitation difficile entre les piétons et les cyclistes. 4) Zone de conflit à la sortie du pont à l'intersection de la piste cyclable. 5) Absence de brigadier scolaire (un service qui existait jadis selon un commentaire recueilli dans le sondage aux parents).			a) Recourir à la signalisation «obligation de descendre de bicyclette» pour faciliter la cohabitation des piétons et des cyclistes en bordure du stationnement et dans le sentier entre le stationnement et l'école. b) Prévoir l'éclairage sur le pont pour sécuriser la traversée des élèves et de tous les citoyens en général.	
 Photo : Google Street View, mai 2015	5. Fossé Daigneault et lac devant l'école	1) Certaines sections ne sont pas clôturées (commentaires recueillis dans le sondage aux parents).	a) Réaliser des activités de sensibilisation avec les élèves sur la sécurité en lien avec la présence du fossé. b) Réaliser des activités de sensibilisation avec les parents sur les normes et politiques municipales qui justifient les sections clôturées actuelles.		c) Collaborer avec l'école pour sensibiliser les parents aux normes et politiques municipales qui justifient les sections clôturées actuelles.	

Photo	Emplacement	Enjeux	Pistes de solution (√ pour le suivi des recommandations)			
			École et commission scolaire	√	Ville de Brossard	√
	6. Rue Corneille (entre Chevalier et Cortot)	1) Présence d'un sentier pédestre marqué par une ligne de rive, mais utilisé comme sentier multifonctionnel qui n'est pas conforme aux normes.			a) Comme mentionné, aménager idéalement des trottoirs et des bandes cyclables unidirectionnelles en bordure de rue. Pour les cyclistes, l'option d'aménager la rue en chaussée désignée est également une option à explorer en raison du débit modéré de circulation.	
	7. Intersection des rues Chevalier et Corneille	2) Présence d'un seul arrêt obligatoire sur la rue Chevalier en direction est qui peut créer de la confusion.			a) Implanter des arrêts obligatoires dans toutes les directions (intervention prévue le 26 octobre selon la signalisation en place lors de la marche de repérage).	☑
 Photo : Google Street View, mai 2015	8. Rue Corneille (entre Chevalier et Claudel)	1) Absence d'infrastructures pour les piétons et cyclistes. 2) Insécurité à circuler en raison du stationnement autorisé des deux côtés de la rue.			a) Comme mentionné, aménager idéalement des trottoirs et des bandes cyclables unidirectionnelles en bordure de rue. Pour les cyclistes, l'option d'aménager la rue en chaussée désignée est également à explorer en raison du débit modéré de circulation.	

Photo	Emplacement	Enjeux	Pistes de solution (√ pour le suivi des recommandations)			
			École et commission scolaire	√	Ville de Brossard	√
 	9. Rue Chopin	1) Absence d'infrastructures pour les piétons et cyclistes, sauf le trottoir du côté ouest de la rue entre les rues Chevrier et Chevalier.			a) Comme mentionné, aménager idéalement des trottoirs et des bandes cyclables unidirectionnelles en bordure de rue. L'aménagement d'une infrastructure du côté ouest de la rue dans la continuité du trottoir existant semble logique. Pour les cyclistes, l'option d'aménager la rue en chaussée désignée est également une option à explorer en raison du débit modéré de circulation.	
	10. Rue Cavalieri	1) Absence d'infrastructures pour les piétons et cyclistes. 2) Absence de signalisation pour l'accès à la piste cyclable.			a) Comme mentionné, aménager idéalement des trottoirs et des bandes cyclables unidirectionnelles en bordure de rue. L'aménagement d'une infrastructure du côté ouest de la rue dans la continuité du trottoir existant sur la rue Chopin semble logique. Pour les cyclistes, l'option d'aménager la rue en chaussée désignée est également une option à explorer en raison du débit modéré de circulation. b) Mettre la signalisation «identification d'une voie cyclable» qui annonce l'accès à la piste cyclable par la rue Cavalieri. 	

Photo	Emplacement	Enjeux	Pistes de solution (√ pour le suivi des recommandations)			
			École et commission scolaire	√	Ville de Brossard	√
	11. Intersection des rues Cavalieri et Castello	1) Présence d'un passage pour piétons pour traverser la rue Castello du côté est de l'intersection sans continuité sur un trottoir ou un sentier multifonctionnel. Insécurité en raison d'un achalandage important (demande d'un brigadier scolaire dans le sondage aux parents).			a) Déplacer le passage pour piétons du côté ouest de l'intersection de façon à assurer la continuité des aménagements existants et proposés du côté ouest de la rue Chopin. b) Effectuer des comptages ainsi que des observations aux heures d'arrivée et de départ des élèves. Le nombre d'élèves, l'achalandage de véhicules et le comportement des automobilistes sont des indicateurs précieux pour prendre une décision éclairée au sujet de l'embauche d'un brigadier scolaire. Une évaluation réalisée en 2018 s'est soldée par une réponse non favorable selon les critères de la Ville de Brossard.	☑
	12. Secteur en développement situé au bout de la rue de Châteauneuf	5) Achalandage supplémentaire à prévoir en raison du projet domiciliaire à venir.	a) Collaborer avec la Ville de Brossard pour définir un espace dédié au débarcadère pour les parents.		b) Planifier le projet de développement en favorisant le transport actif. Prévoir les dimensions nécessaires pour inclure les infrastructures pour les piétons et les cyclistes.	
	13. Généralités (déneigement)	1) Visibilité réduite en raison des accumulations de neige sur plusieurs rues du quartier.			a) Comme mentionné, déneiger prioritairement les rues identifiées comme corridors actifs/scolaires ainsi que les sentiers multifonctionnels actuels et proposés.	
	14. Généralités (communications)	1) Le transport actif pourrait être plus pratiqué par l'ensemble des citoyens. 2) La sensibilisation est essentielle au changement de comportement et à l'adoption de saines habitudes de vie. 3) Les citoyens et les parents, afin de mieux comprendre la démarche et collaborer, doivent savoir qu'il y a une concertation entre divers intervenants.	a) Collaborer avec la Ville, le CISSS de la Montérégie-Centre et le Service de police pour la mise en œuvre de la campagne de sensibilisation. b) Tenir un kiosque sur la sécurité routière et le transport actif lors de la rencontre de parents en début d'année scolaire ou lors de la remise de bulletins. c) Informer les parents sur le transport actif sécuritaire et les règles de sécurité routière par le journal interne de l'école ou le site Internet de l'école et faire des rappels au besoin.		d) En collaboration avec la commission scolaire, le Service de police et le CISSS de la Montérégie-Centre, développer et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation sur le transport actif. e) Informer les citoyens de la démarche entreprise par les divers intervenants pour favoriser le transport actif. Utiliser les outils de communication déjà en place ou en développer de nouveaux. f) Réserver un espace sur le site Internet de la Ville pour une chronique *À pied, à vélo, ville active* abordant divers sujets relatifs aux saines habitudes de vie. <u>Service de police</u> g) Collaborer à la campagne de sensibilisation.	

4. Conclusion

Le plan de déplacement de l'école Marcelle-Gauvreau sert des objectifs multiples. Il vient appuyer la direction de l'école dans ses démarches auprès des élèves et des parents en matière de promotion du transport actif. Il interpelle également les autorités municipales afin de créer un environnement urbain propice aux déplacements actifs dans le secteur de l'école, un lieu au cœur de la communauté où converge toute la population.

Les pistes de solution proposées doivent être analysées plus en profondeur par les autorités municipales alors que le contenu de ce document s'appuie sur la perception de l'équipe de Vélo Québec, de son partenaire régional, Nature-Action Québec, dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active*.

Les obstacles soulevés dans ce plan de déplacement rendent compte de la coexistence problématique entre les différents usagers de la route aux abords de l'école. Les pistes de solution du plan de déplacement portent d'abord sur des modifications de l'environnement physique immédiat aux abords de l'école Marcelle-Gauvreau, entre autres :

- améliorer le réseau des corridors actifs/scolaires en ajoutant des rues et en aménageant des infrastructures pour les piétons et les cyclistes;

- mettre la signalisation d'interdiction d'immobiliser son véhicule du côté opposé de l'école sur la rue de Châteauneuf;

- aménager à l'approche de l'école des mesures d'apaisement de la circulation du type :
  - ✓ afficheur solaire de vitesse permanent sur poteau ou temporaire;
  - ✓ dos d'âne allongés;
  - ✓ saillies de trottoirs;
  - ✓ brigadier statique de signalisation;
  - ✓ aménagement d'un terre-plein.

- Advenant une entente de partenariat entre la Ville de Brossard et la commission scolaire en vue de l'utilisation du stationnement municipal, réaliser les aménagements suivants :
  - ✓ indiquer le sens de la circulation dans le stationnement municipal avec de grandes flèches en marquage au sol et une signalisation à l'entrée;
  - ✓ recourir à la signalisation «obligation de descendre de bicyclette» pour faciliter la cohabitation des piétons et des cyclistes en bordure du stationnement municipal et dans le sentier entre le stationnement et l'école;
  - ✓ replacer le panneau d'arrêt obligatoire situé à l'entrée du stationnement municipal selon les normes de la Ville de Brossard;
  - ✓ revoir la configuration du chemin d'accès au stationnement pour éviter l'empiétement dans l'accotement non asphalté.

- prévoir l'éclairage sur le pont pour sécuriser la traversée des élèves et de tous les citoyens en général;

- aménager idéalement des trottoirs et des bandes cyclables unidirectionnelles en bordure de la rue Corneille (entre Chevalier et Cortot ainsi qu'entre Chevalier et Claudel). Pour les rues Chopin et Cavalieri également, l'aménagement d'infrastructures pour les piétons et cyclistes du côté ouest semble logique;

- mettre la signalisation «identification d'une voie cyclable» qui annonce l'accès à la piste cyclable par la rue Cavalieri;

- déplacer le passage pour piétons du côté ouest de l'intersection des rues Cavalieri et Castello de façon à assurer la continuité des aménagements existants et proposés du côté ouest de la rue Chopin;

- planifier le projet de développement situé au bout de la rue de Châteauneuf en prévoyant les dimensions nécessaires pour inclure des infrastructures pour les piétons et les cyclistes.

La surveillance policière devrait également être renforcée afin de faire respecter le Code de la sécurité routière sur l'ensemble du territoire, particulièrement dans la zone scolaire. Selon les commentaires recueillis auprès de la direction de l'école, il arrive occasionnellement que la signalisation de stationnement ne soit pas respectée par certains parents. Parallèlement, il est recommandé que des actions d'information et de sensibilisation au transport actif soient mises en œuvre auprès des enfants, mais aussi à l'égard des parents qui vont reconduire leur enfant en voiture.

L'ensemble des pistes de solution proposées dans le présent plan de déplacement entend favoriser une prise de conscience par rapport à l'usage généralisé de la voiture, de même qu'un changement dans les habitudes de déplacement des élèves de Brossard. Il cherche également à favoriser un environnement propice à la pratique de la marche et du vélo aux abords de l'école. Le défi est grand et il nécessite du temps et une implication continue de l'ensemble des intervenants du milieu. Il n'en demeure pas moins nécessaire de relever ce défi s'il permet la consolidation, voire l'augmentation de la pratique du transport actif chez les élèves actuels et futurs de l'école Marcelle-Gauvreau.

5. Liste des annexes

Annexe 1
Plan de stationnement pour vélos

Annexe 2
Résultats du sondage sur les habitudes de transport des élèves

Annexe 3
Carte de répartition des élèves

Annexe 4
Carte des corridors actifs/scolaires proposés

Annexe 5
Activités en lien avec le programme *À pied, à vélo, ville active*

Annexe 6
Définition d'un Trottibus (pédibus)

Annexe 1

Plan de stationnement pour vélos

École Marcelle-Gauvreau
Décembre 2018

École Marcelle-Gauvreau

Sommaire et recommandations

Informations de base

Nom de l'école	Marcelle-Gauvreau			
Commission scolaire	Marie-Victorin			
Type d'école	De quartier	Primaire		
Nombre d'élèves	464			
Nombre d'employés	Environ 96			

Accessibilité à vélo

Type de milieu		Urbain	**X**	**Périurbain**		Rural
Accessibilité à vélo	**X**	**Bonne**		Limité		Difficile

Précisions

L'école Marcelle-Gauvreau est desservie principalement par deux pistes cyclables : celle longeant le fossé Daigneault et une autre longeant la rue de Châteauneuf. Un sentier multifonctionnel relie également le stationnement municipal et l'école. Selon les commentaires recueillis dans le sondage aux parents, la cohabitation demeure difficile entre les piétons et les cyclistes qui partagent le même espace.

Recommandations sur le nombre de places

	Places à conserver	Places à ajouter	Total	Supports recommandés			
Élèves et employés	91	0	**91**		Arceaux	**X**	**Râteliers**

Calcul des capacités recommandées et description des supports présentés dans les pages suivantes.

Précisions

Nombre de places recommandées en fonction du calcul : entre 25 et 103 places.

L'école possède actuellement 13 supports de type râtelier de 7 places pour un total de 91 places réparties comme suit :
49 places près de l'accès à la cour –utilisation à 100 % ;
42 places près du stationnement du personnel – utilisation à 0%.

Il est recommandé de conserver ces supports de type râtelier qui permettent de cadenasser facilement la roue et le cadre avec un cadenas en U.

Considérant l'agrandissement majeur de l'école qui viendra doubler le nombre d'élèves en 2019-2020, le nombre de places offertes devrait également être multiplié par deux. L'utilisation des supports près du stationnement du personnel permettrait pratiquement de combler les nouveaux besoins.

Recommandations sur l’emplacement

Précisions	Il est recommandé de conserver les emplacements actuels près des accès. Ces emplacements offrent une bonne visibilité depuis les fenêtres de l’école, ce qui permet de diminuer les risques de vol et de vandalisme. L’implantation sur un revêtement imperméable (asphalte) facilite son utilisation en cas de mauvais temps.

Emplacement près de l’accès à la cour

Emplacement près du stationnement du personnel

Pourquoi?

En fournissant des stationnements pour vélos de qualité, on incite les élèves et les employés à se rendre à l'école à vélo. On atteint ainsi plusieurs buts, notamment :

- encourager l'activité physique :
  - — combattre l'obésité,
  - — améliorer la concentration;
- réduire la dépendance à l'automobile :
  - — réduire les gaz à effet de serre (GES),
  - — contribuer à l'adoption de saines habitudes de vie;
- réduire la circulation automobile dans les environs de l'école :
  - — réduire la pollution de l'air,
  - — améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes.

Comment?

Les cyclistes recherchent trois qualités dans les stationnements pour vélos :

- **accessibilité** : facilité d'accès tant au stationnement pour vélos en arrivant sur le site de l'école qu'au bâtiment après avoir stationné le vélo;
- **facilité d'usage** : facilité pour trouver un espace de stationnement libre, pour rentrer et pour cadenasser son vélo dans cet espace;
- **sécurité** : la protection du vélo contre le vandalisme et le vol et la protection des usagers contre les agressions.

Pour bien répondre aux besoins des cyclistes, il faut prendre en compte **l'emplacement** et la **capacité** des aires de stationnement pour vélos. Pour chaque aire de stationnement, il est important de choisir le bon **type de support** et d'assurer une bonne **disposition des supports** dans l'espace disponible (voir pages suivantes pour les détails).

En plus de fournir des aménagements de qualité, il est important de sensibiliser les élèves et les employés aux avantages de se rendre à l'école à vélo. Une campagne de **sensibilisation** pourrait aborder comment se rendre à l'école en sécurité et comment bien garer son vélo pour éviter le vol. Vélo Québec propose un modèle de lettre à l'intention des parents pour les sensibiliser aux enjeux relatifs au vol de vélo (voir à la dernière page du présent annexe).

Emplacement

Pour inciter davantage les élèves et les employés à se déplacer à vélo, il est important de bien choisir les emplacements des stationnements pour vélos sur le site de l'école.

Pour maximiser **l'accessibilité**, les supports devraient être situés à des endroits directement accessibles à partir des rues avoisinantes.

Pour **faciliter l'utilisation**, les aires de stationnement pour vélos devraient avoir une superficie suffisante pour installer le nombre requis de supports pour vélos et laisser assez d'espace pour la circulation.

Pour assurer un niveau adéquat de **sécurité**, les stationnements pour vélos devraient être situés à des endroits qui offrent une surveillance passive. Il s'agit d'endroits achalandés et visibles. Dans le cas contraire, il est possible d'implanter des dispositifs de surveillance active, notamment des caméras.

Emplacements adéquats :

- près des entrées et des sorties principales;
- espaces ouverts, bien éclairés, achalandés au cours de la journée;
- visibles depuis le(s) bâtiment(s) de l'école;
- visibles depuis les rues avoisinantes;
- avec une surface nivelée et dure (en béton, asphalte ou pavé) qui permet d'ancrer les supports pour vélos.

Emplacements à éviter :

- espaces enclavés, cachés par des bâtiments, la végétation, etc. ;
- endroits peu achalandés.

Pour les employés de l'école, on peut fournir un certain nombre de places de stationnement pour vélos à sécurité accrue. Il s'agit de situer les supports pour vélos dans des enclos clôturés, des abris fermés ou des bâtiments existants. L'accès est contrôlé par une clé, une carte ou un code d'accès. Selon des sondages sur les habitudes de déplacement, le risque de vol et le vandalisme sont souvent indiqués comme une des principales barrières à l'utilisation du vélo comme moyen de transport chez les adultes.

Capacité

La capacité d'un stationnement pour vélos devrait correspondre ou dépasser la demande. Une capacité de stationnement insuffisante peut :

- décourager l'utilisation du vélo;
- inciter les cyclistes à attacher leurs vélos à des endroits inadéquats :
    - mobilier urbain (bancs, lampadaires, poteaux de signalisation, etc.);
    - arbres;
    - espaces de circulation piétonne.

Inversement, une capacité excessive peut entraîner des coûts inutiles et un usage de l'espace inefficace. Il est donc souvent préférable de déployer les stationnements pour vélos en phases. Une bonne pratique est de faire des relevés de stationnement pour évaluer si l'offre est suffisante par rapport à la demande et d'ajuster la capacité en conséquence.

Pour déterminer le nombre de places nécessaires, le *Guide d'aménagement en faveur des piétons et des cyclistes* de Vélo Québec suggère les ratios suivants :

- **élèves** : 1 espace de stationnement pour vélos par 5 à 20 élèves;
- **employés** : 1 espace de stationnement pour vélos par 10 à 40 employés.

Il est aussi souhaitable de fournir quelques supports près de l'entrée principale à l'intention des visiteurs, notamment des parents et des messagers à vélos.

La demande pour le stationnement pour vélos est influencée par les facteurs suivants :

- **aménagement** : des aménagements cyclables à proximité à l'école;
- **circulation** : la vitesse et le débit de circulation dans les rues avoisinantes;
- **densité** : la densité de population dans le voisinage de l'école;
- **promotion du vélo** : interventions auprès des élèves et des parents pour promouvoir l'utilisation du vélo.

Types de supports

Les supports pour vélos de type arceau sont recommandés. Ce type de support est facile à utiliser et offre un bon niveau de sécurité puisqu'il permet de cadenasser sans difficulté une roue et le cadre du vélo avec un cadenas en U. Les arceaux permettent de cadenasser les vélos à différentes hauteurs et sont donc compatibles avec des vélos de tous types et de toutes tailles. Deux vélos peuvent être attachés sur chaque arceau à condition de laisser un espace suffisant entre les arceaux (voir page suivante).

Arceaux

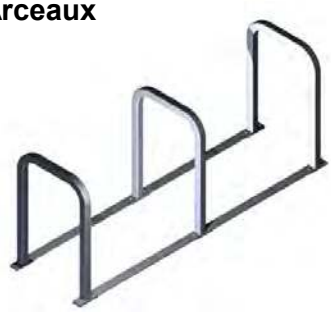

En cas de contraintes d'espace, des supports de **type râtelier** peuvent être utilisés. Ce type de supports permet une plus grande densité de stationnement. Cependant, les râteliers sont un peu moins faciles à utiliser que des arceaux pour deux raisons :

- positionnement du cadenas est plus contraignant;
- guidons des vélos voisins se chevauchent et peuvent s'accrocher.

Le dernier bémol s'applique seulement aux vélos d'adultes. Les guidons des vélos d'enfants étant moins larges, ils ne se chevauchent pas dans les râteliers. **Ce type de support est donc idéal pour les écoles primaires.**

Pour les deux types de supports, un **fini en acier inoxydable** est fortement recommandé. Le coût unitaire est un peu plus élevé à l'achat, mais le produit résiste mieux à la corrosion et à l'usure que la plupart des autres matériaux de finition.

Râteliers

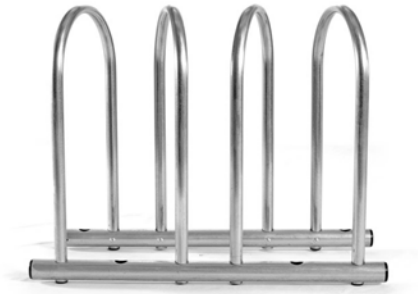

Disposition des supports

Il est important de bien disposer les supports dans l'aire de stationnement pour vélos. Les dégagements clés à respecter sont les suivants :

- 0,75 à 1,0 m entre les arceaux individuels pour éviter les accrochages entre les guidons;
- 0,5 m de dégagement des murs, clôtures ou autres éléments verticaux;
- 1,0 à 2,0 m pour les allées entre les rangées de supports pour vélos.

Voir la figure ci-dessous pour une illustration de la bonne disposition des supports pour vélos.

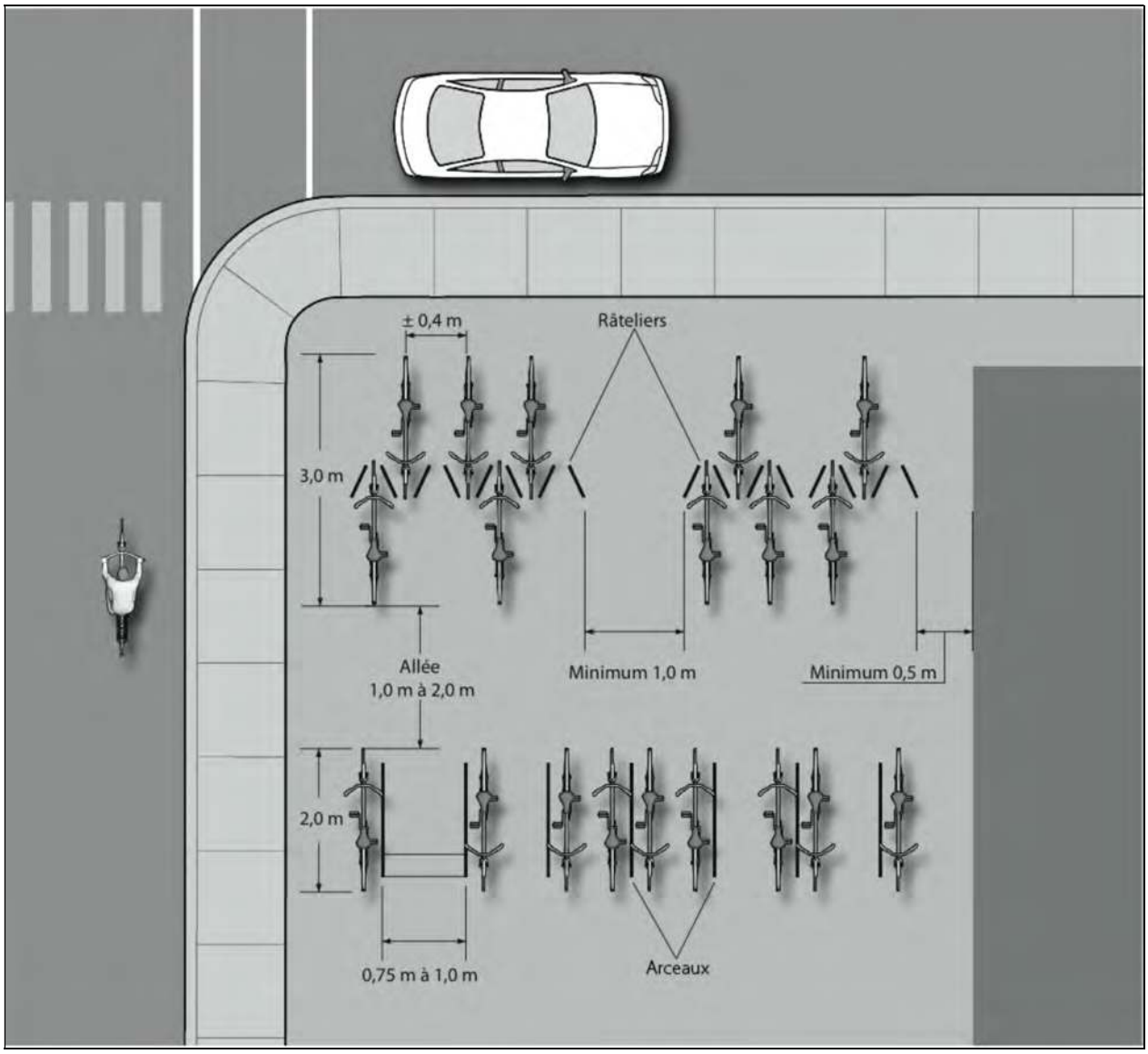

Sensibilisation

Le texte ci-dessous est un exemple d'une lettre qui peut être envoyée aux parents pour les sensibiliser aux enjeux relatifs au stationnement des vélos à l'école.

Chers parents,

L'école XYZ va se doter prochainement d'une aire de stationnement pour vélos. La direction invite tous les élèves et membres du personnel de l'école à profiter de cette nouvelle installation en utilisant le vélo comme moyen de transport.

Pour que l'expérience soit agréable, il faut évidemment diminuer les risques de vol. Pour ce faire, vous pouvez jouer un rôle très important en tant que parents.

D'une part, nous vous encourageons à enseigner à votre enfant quelques règles de base :

- *toujours barrer le vélo avec un cadenas adéquat aux supports prévus à cet effet (ne pas utiliser les arbres ou le mobilier urbain);*
- *toujours attacher le vélo par le cadre et, si possible, la roue avant;*
- *ne rien laisser sur le porte-bagages ou dans le panier;*
- *retirer les objets détachables (lumières, pompe, odomètre, gourde, sacoches, etc.);*
- *éviter de laisser le vélo attaché pendant de longues périodes, en particulier pendant la nuit.*

D'autre part, nous vous encourageons fortement à :

- *procurer à votre enfant un cadenas de qualité, par exemple un cadenas en U;*
- *faire buriner le vélo de votre enfant au poste de police de votre quartier;*
- *remplacer les déclenches rapides de certaines pièces (selle, roues, etc.) par de vrais boulons;*
- *procurer à votre enfant un vélo sobre et modeste pour ne pas attiser la convoitise.*

En observant ces recommandations, vous réduisez considérablement les risques de vol du vélo de votre enfant. Il pourra ainsi le conserver jusqu'à ce qu'il soit trop petit pour lui!

Annexe 2

Résultats du sondage sur les habitudes de transport des élèves

Afin d'établir un portrait des habitudes de déplacement et d'identifier les conditions nécessaires pour inciter un plus grand nombre d'élèves à adopter des moyens de transport actif, un sondage a été réalisé auprès des parents de l'école Marcelle-Gauvreau. Sur un total de 399 familles, 63 ont répondu au sondage pour un pourcentage de 15,8 %.

1. Quelle est la distance entre la résidence familiale et l'école?

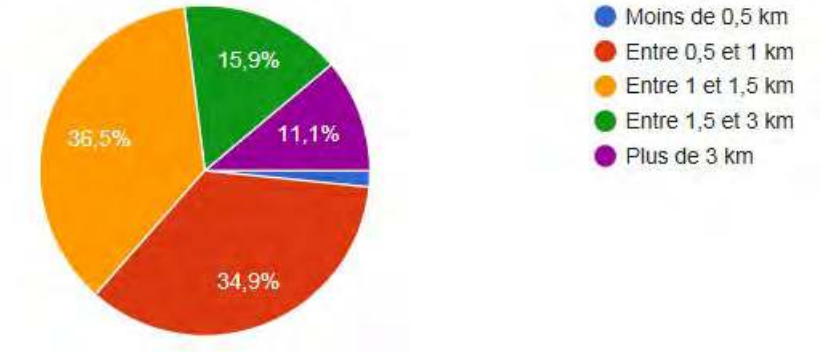

2. Quel est le mode de transport de votre enfant pour se rendre à l'école en hiver?

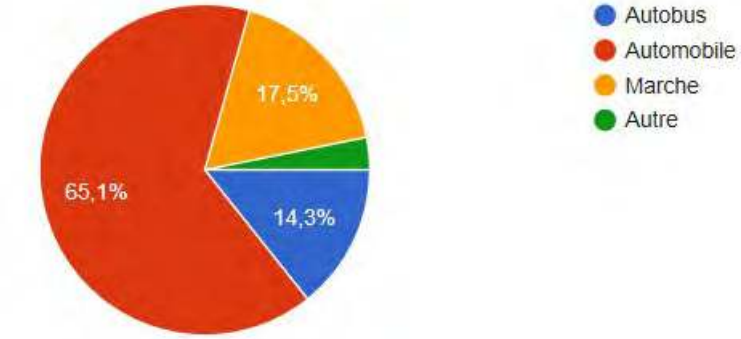

3. Quel est le mode de transport de votre enfant pour se rendre à l'école les autres mois?

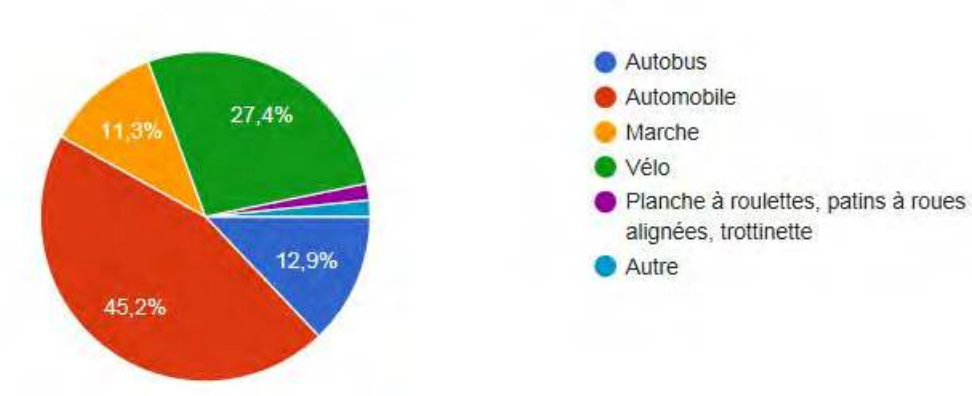

4. Si votre enfant n'utilise pas le transport actif pour se rendre à l'école, pouvez-vous en préciser la principale raison?

5. **Si le trajet était mieux aménagé et adapté, seriez-vous enclin à laisser marcher ou pédaler votre enfant sur le chemin de l'école?**

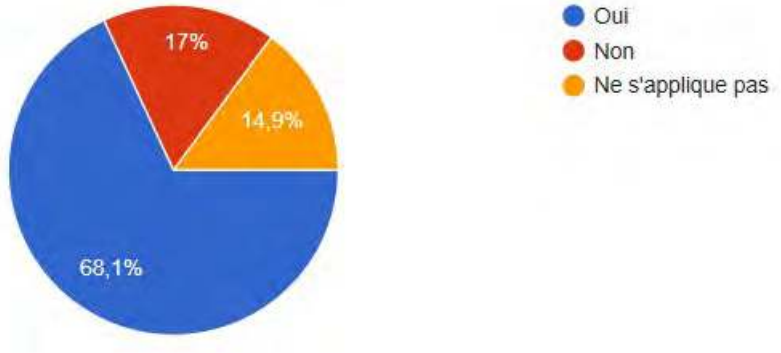

6. **Quel est le niveau de connaissance de votre enfant sur les règles de sécurité routière?**

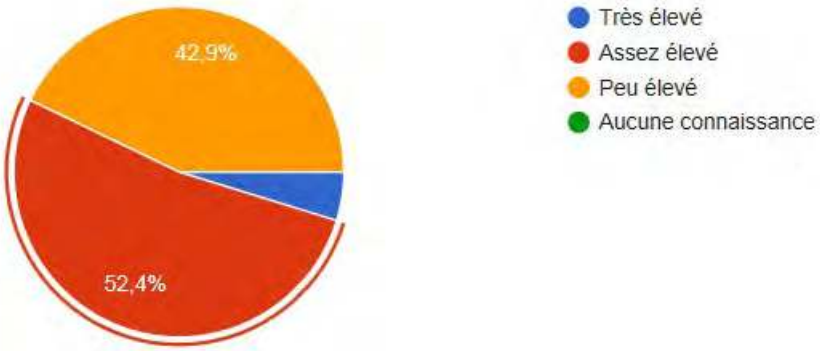

7. **Commentaires et suggestions :**

- *Je souhaiterais qu'il y ait plus de brigadiers sur le trajet de l'école, pour éviter aux enfants des contraintes physiques et comportementales. Le pire qui puisse arriver à un enfant c'est bien l'intimidation.*
- *Trop dangeureux à cause de la rivière.*
- *Nous avons demandé un brigadier au coin Chevrier et la rue Chopin à la ville de Brossard sans aucun résultat concret actuellement autre qu'un changement de signalisation du stationnement. Nous avons été témoin de plusieurs quasi accidents durant nos marches pour l'école.*
- *Nous habitons la rue du Cygne, s'il y avait une route qui coupe dans le champ, ma fille aurait marché mais comme la route n'est pas encore creer, pas le choix du bus Merci*
- *Nous habitons sur la rue Cigogne. Avec le Développement et la construction de nouveaux condoms/ rues pt qu'il sera plus facile de se rendre à l'école à pied/ vélo Présentement je trouve ça trop dangereux que mes enfants utilisent le blvd Leduc...*
- *Plus d'espace pour stationner les vélos*
- *Nous sommes convaincus des bienfaits de la mobilité active et nous sommes heureux d'avoir une distance suffisante pour exercer nos muscles et en même temps atteindre l'école.*
- *Nous sommes près de l'école mais la construction et le passage des véhicules lourds en plus des automobilistes pressés le matin nous rendent nerveux mais si nous calmes de nature*

- *Nos enfants marche l'hiver et vont à vélo le reste de l'année. Ils connaissent les mesures de sécurité. Par contre La limite de vitesse de notre rue étant de 40km, nous ne croyons pas que cela optimise la sécurité,pour de jeunes enfants. Il ya bcp de marcheurs, vélo et trottinettes... sur notre rue*
- *Sur la piste cyclable près du ruisseau, des petites pancartes jaunes fluo ont été vissées au milieu sur la ligne jaune, à quelques endroits. Il y en a une qui se trouve directement à l'intersection de la passerelle partant de la rue Cavalieri et la piste cyclable. Quand les enfants tournent vers à gauche (vers l'école) sur la piste cyclable, en vélo ou en trottinette, ils "s'enfargent" dans cette pancarte et parfois, passent tout droit pour heurter les arbres et la clôture. Il n'y a pas assez d'espace pour tourner. En plus, l'entrée sur la piste cyclable est bordée de 2 (magnifiques…) grands pins qui bloquent la vue et empêchent de voir si quelqu'un arrive sur la piste. Il n'y a plus de brigadière au petit pont. Les gens circulent très rapidement en voiture sur Castello. Ça prendrait une brigadière à l'intersection Castello-Cavalieri. Je laisserais mon fils aller à l'école seule si je n'avais pas peur des accidents sur le petit bout de rue Castello qu'il doit parcourir. Le lac en face de l'école n'est pas clôturé de façon permanente sur tout sa circonférence. Le ruisseau n'est pas clôturé sur toute sa longueur.*
- *Le trotibus est une belle initiative. Ils y sont inscrits*
- *Le tronçon de la piste cyclable située entre le chalet du grand parc et l'école est très achalandé à l'heure de la rentrée le matin et à la fin des classes en après-midi. La cohabitation cycliste / piéton y est mauvaise. L'idéal serait d'avoir une piste pour les vélos et un trottoir pour les piétons. Alternativement, la piste cyclable pour être divisée en 2. Un côté pour les cyclistes et l'autre pour les piétons. Cette 2e alternative ne serait pas idéal, car le trafic n'est pas à sens unique (beaucoup de parents reviennent à pied ou en vélo de reconduire leur enfant à l'école). Merci de votre initiative.*
- *La sécurité des enfants à tous les niveaux doit être le principal objectif qui pourra permettre à certains parents de laisser les enfants aller à l'école seuls. Ce qui signifie que les enfants doivent être protogés afin d'éviter les accidents et protégés des pédophiles. Je ne laisserai pas mes enfants aller à l'école seuls si je ne suis pas sûr qu'ils reviendront sains et saufs à la maison le soir.*
- *Un brigadier au coin de Castello et Cavalleri svp*
- *Il n'y a pas de trottoirs / pistes cyclables protégés sur la majorité des rues principales du quartier. Les voitures stationnées représentent un danger à plusieurs endroits car elles diminuent la vue et rapetissent l'espace disponible dans la rue, surtout lorsque des voitures se croisent (il faut se mettre sur la bordure de trottoir pour éviter de se faire foncer dedans). L'effet est augmenté l'hiver lorsque des bancs de neige empiètent sur la rue. Ainsi, il y a des moments où l'on utilise la voiture pour aller reconduire les enfants. Exemples de rues principales mal conçues : Corneille / Chevalier / Castello / Chopin. Ensuite, il devrait y avoir une zone de dégagement assez grande à la sortie du pont piétonnier qui passe par-dessus le ruisseau Daigneault pour que les cyclistes puissent voir les piétons qui sortent du pont. Présentement, il y a des cyclistes qui circulent rapidement et qui risquent de foncer dans les enfants qui sortent du pont. Finalement, le chemin entre le stationnement de la ville et l'école devrait avoir une partie exclusivement piétonnière car plusieurs cyclistes frôlent les nombreux piétons. Pour l'école, il devrait y avoir un trottoir vers l'arrière au lieu de faire le détour. Plusieurs personnes passent sur le gazon, mais moi je demande à mes enfants de faire le détour...*
- *manque un accompagnement entre le stationnement de la ville et l'école, le trajet n'est pas aménagé pour piétons/ bicyclettes/skate-board (quand il fait beau ya beaucoup d'achalandage),*

Annexe 3

Carte de répartition des élèves

Document de travail fourni par l'école

Annexe 4

Carte des corridors actifs/scolaires proposés

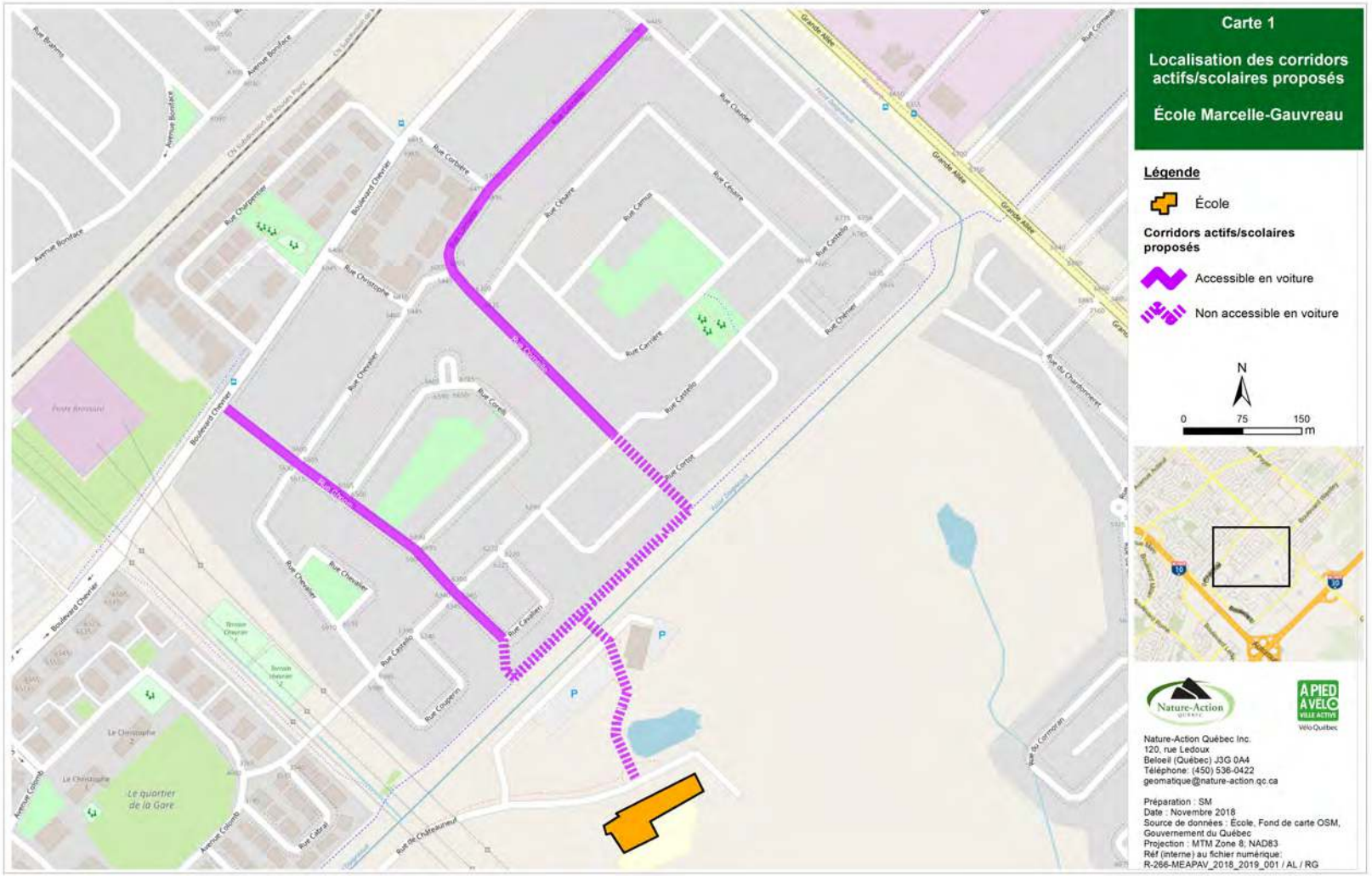

Annexe 5

Liens du programme *À pied, à vélo, ville active* avec le programme de l'école québécoise

Promouvoir et favoriser les déplacements actifs et sécuritaires :

- Permettre aux élèves de développer leur jugement critique quant aux règles de sécurité et de protection adéquates en lien avec les déplacements actifs;
- S'assurer que les apprentissages en lien avec la sécurité routière sont suffisamment intenses et continus tout au long du cheminement scolaire (maternelle à la 6e année);
- Installer et entretenir les supports à vélo, s'il y a lieu;
- Encourager l'usage des corridors sécuritaires, s'il y a lieu;
- Encourager les parents à marcher avec leurs enfants;
- Informer les parents des activités éducatives réalisées dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active*.

Attention : Les occasions offertes par les événements thématiques (ex. : Mois de l'éducation physique, Journée nationale du sport et de l'activité physique, Mois international Marchons vers l'école) sont intéressantes à exploiter, mais insuffisantes pour assurer la pérennité des actions. Une démarche soutenue composée de plusieurs activités tout au long de l'année demeure un gage de succès!

La SAAQ propose des outils et programmes éducatifs intéressants :

Sur la route des dragons (Maternelle et 1er cycle)
Trousse comprenant un dessin animé en format DVD et un guide d'animation abordant la sécurité à pied ainsi que la sécurité en autobus scolaire. Dans l'optique de favoriser la responsabilisation des enfants à l'égard de leur propre sécurité.
https://saaq.gouv.qc.ca/saaq/documentation/materiel-educatif/primaire/

Brigade scolaire (3e cycle)
Soutien à l'implantation d'une brigade scolaire dont la mission est d'inciter les élèves à la prudence, que ce soit dans la rue, comme usagers du transport scolaire ou dans la cour de l'école.
https://saaq.gouv.qc.ca/saaq/documentation/materiel-educatif/primaire/

Les énigmes de Génivélo (2e et 3e cycle)
Activités offertes en collaboration avec les services de police permettant aux jeunes d'apprendre à conduire prudemment leur vélo tout en ayant du plaisir. Par les thèmes abordés (signalisation routière, visibilité, port du casque, règles de circulation et code gestuel), ils comprennent que le vélo n'est pas un jouet et qu'ils doivent observer les mêmes règles de sécurité que les autres usagers de la route. Plusieurs outils sont disponibles, soit

un DVD, une présentation PowerPoint, un guide d'animation, des feuillets d'énigmes pour les élèves ainsi qu'un guide à remettre aux élèves résumant les règles de sécurité routière (contacter votre service de police).
https://saaq.gouv.qc.ca/saaq/documentation/materiel-educatif/primaire/

- **Guide d'organisation d'une randonnée à vélo avec des jeunes (3e cycle)**
  Guide rassemblant les pratiques sécuritaires et les conseils de spécialistes pour l'organisation d'une randonnée à vélo de courte durée avec des jeunes (une journée ou moins.
  https://saaq.gouv.qc.ca/saaq/documentation/materiel-educatif/primaire/

- **Piétons et conducteurs, vigilants pour la vie [dépliant pour les parents]**
  Dépliant présentant les règles de sécurité à suivre en tant que piétons ainsi que les règles de courtoisie à respecter en tant que conducteur.
  https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/pieton-conducteur-vigilants-vie.pdf

- **Affiches à télécharger :**
  J'apprends à être prudent à pied
  https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/apprends-etre-prudent-pied.pdf
  J'apprends à rouler en sécurité
  https://saaq.gouv.qc.ca/fileadmin/documents/publications/apprends-rouler-securite.pdf

Nature-Action Québec

À titre de mandataire régional de Vélo Québec pour le programme *À pied, à vélo, ville active* en Montérégie, Nature-Action Québec offre plusieurs outils de sensibilisation qui appuient le plan de déplacement :

- Campagne « La rue pour tous » destinée aux différents usagers de la route;
- Cahier « Animer le milieu scolaire en transport actif » disponible sur demande;
- Animations en classes sur le transport actif et la sécurité routière.

Renseignements :

Audrée Letarte : 450 536-0422 poste 229 (audree.letarte@nature-action.qc.ca)

Exemple de dépliant à distribuer aux parents

CorridorScolaire2014_DeMontarville_Layout 1 2014-09-11 11:39 AM Page 1

En sécurité aux débarcadères

École De Montarville

Chers parents, des débarcadères ont été aménagés pour votre usage exclusif. Merci de les utiliser et de respecter la signalisation.

Vous allez conduire ou chercher votre enfant à l'école? Des **débarcadères** ont été aménagés pour votre usage exclusif (plan ci-dessous). Vous êtes autorisés à vous y arrêter pour une période de 10 minutes maximum, du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h.

La sécurité

aux abords de l'école pour vous et vos enfants

Conseils destinés aux parents

- Faire quelques fois le trajet du corridor scolaire avec votre enfant.
- Apprendre à votre enfant à reconnaître les personnes qui assurent sa sécurité, telles que les brigadiers, les policiers, les pompiers, etc.
- Utiliser les débarcadères prévus pour les parents.
- Se stationner plus loin et marcher avec votre enfant si le débarcadère est achalandé.
- Faire sortir ou monter votre enfant du côté du trottoir longeant l'école; si c'est impossible, lui demander de traverser à l'intersection la plus proche.
- Ne pas utiliser le débarcadère réservé aux autobus.
- Prévoir le temps nécessaire pour arriver à l'heure.
- Être courtois et accorder la priorité aux enfants.

Conseils destinés aux automobilistes

- Respecter la limite de vitesse de 30 km/h dans la zone scolaire.
- Écouter les consignes du brigadier.
- Respecter la signalisation aux abords de l'école.
- Ne pas faire de virage en U ou autre manœuvre dangereuse.
- Être vigilant; les enfants peuvent être imprévisibles.

Ville de SAINT-BRUNO -de-Montarville

450 653-2443
stbruno.ca

SEPTEMBRE 2014

Corridor scolaire

École De Montarville

Sur le chemin de l'école... en toute sécurité!

Ville de SAINT-BRUNO -de-Montarville

CorridorScolaire2014_DeMontarville_Layout 1 2014-09-11 11:39 AM Page 2

Les corridors scolaires

Pour un trajet sécuritaire...

En 2009, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville a implanté des **corridors scolaires**.

On peut les reconnaître à l'aide des panneaux ovales jaune fluo rappelant la couleur des zones scolaires. Ces panneaux sont des points de repère pour les écoliers et invitent les automobilistes à circuler prudemment dans ces rues. Ainsi, votre enfant peut se rendre à l'école et en revenir en toute sécurité.

À l'aide du plan, déterminez avec votre enfant le meilleur trajet entre la maison et l'école.

Conseils de sécurité destinés aux enfants

- Marcher en groupe, sans courir ni se chamailler.
- Traverser les rues aux intersections et aux passages piétonniers.
- Regarder à gauche, à droite et de nouveau à gauche pour vérifier s'il vient des véhicules.
- Garder un contact visuel avec les conducteurs, pour s'assurer d'être vu.
- Respecter les feux de circulation et arrêts obligatoires.
- Marcher sur le trottoir ou, s'il n'y en a pas, en bordure de la rue.
- Se méfier et ne pas s'approcher des inconnus.
- Écouter les consignes des brigadiers scolaires.
- Emprunter le trajet prévu et rentrer à la maison sans s'attarder.

Pour la sécurité des élèves, la Ville déneigera en priorité les trottoirs des corridors scolaires.

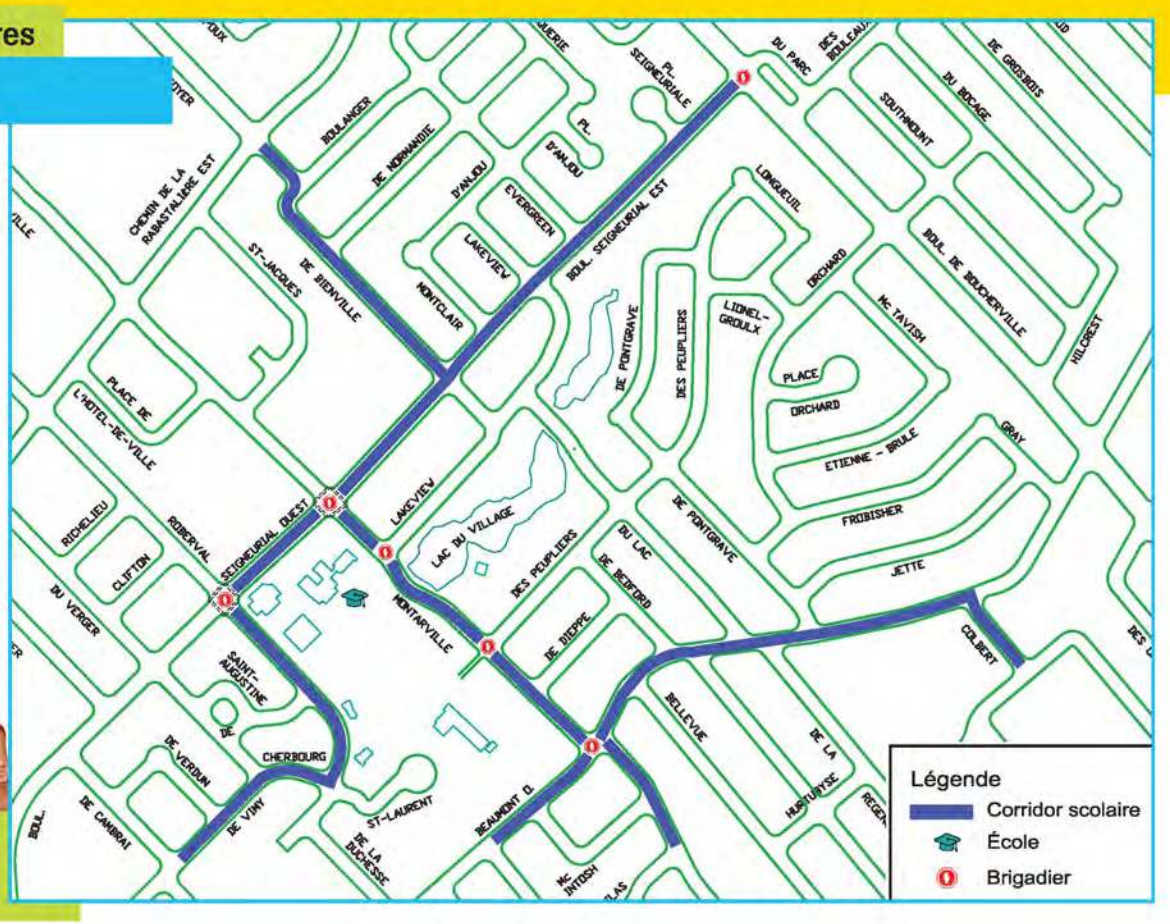

Source : Ville de Saint-Bruno-de-Montarville

Annexe 6

Définition d'un Trottibus (pédibus)

Pédibus : système d'accompagnement des écoliers sur le trajet entre l'école et la maison, destiné aux élèves qui ne sont pas encore suffisamment autonomes pour marcher seuls. Dans le même esprit, un vélobus serait constitué de cyclistes plutôt que de marcheurs.

Des bénévoles, équipés de dossards réfléchissants, guident le pédibus constitué d'un petit groupe d'élèves. Ces derniers attendent le pédibus aux points de rassemblement convenus.

Un petit comité responsable de l'organisation détermine l'horaire, l'emplacement des arrêts et le trajet des lignes de pédibus.

L'objectif est d'assurer le maximum de sécurité aux enfants sur le chemin de l'école et de les responsabiliser en tant qu'usagers de la route. Cette initiative simplifie la vie des parents et favorise la convivialité et la sécurité dans le quartier.

Veuillez noter que la Société canadienne du cancer peut soutenir les écoles désireuses de mettre en place un tel système de transport actif par l'entremise de son projet Trottibus. Pour plus d'informations : www.cancer.ca.

TROTTIBUS | Société canadienne du cancer